

Séance du 9 Avril 2025

DCM N° 2025-21

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En présence	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	23
Date de la convocation		
27/03/2025		
Date d’Affichage		
10/04/2025		

L’an deux mil vingt-cinq

Et le neuf avril

à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, MARTEL Enzo.

5 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

MME BERTOLUCCI Marie Christine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie Dominique

MME UGOLINI Nuria a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

MME PORTA Marine a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

MME FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

5 Absents : CAMUSAT Alexandre, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, SIMONI Pierre Baptiste

M. BIAGGINI Jacques est nommé secrétaire

Objet de la délibération :

Budget

Annexe

Cinéma U

Paradis :

Compte administratif 2024.

Le Maire indique aux membres de l’assemblée qu’il laisse la parole à Madame GIAMARCHI Marie Dominique, 2^{ème} adjointe au Maire, afin qu’elle présente le compte administratif 2024 du budget annexe « Cinéma U Paradis ».

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique présente au conseil municipal le compte administratif 2024 qui s’établit comme suit :

I) SECTION D’EXPLOITATION – VUE D’ENSEMBLE

	Réalisations
DEPENSES	418 805,55 €
RECETTES	407 690,04 €
Résultat de l’exercice	-11 115,51 €
Excédent Reporté N-1	74 952,63 €
Résultat cumulé de clôture 2024	63 837,12 €

II) SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

	Réalisations
DEPENSES	12 311,60 €
RECETTES	31 431,46 €
Résultat de l'exercice	19 119,86 €
Solde d'exécution Reporté N-1	19 119,86 €
Résultat cumulé de clôture 2024	38 239,72 €

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal, conformément l'article L 2121-14 du CGCT, nomme président de séance Monsieur Louis POZZO DI BORGO. Le Maire quitte la séance.

OUI l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique et après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à 23 voix POUR :

APPROUVENT

Le compte administratif 2024 du budget annexe « Cinéma U Paradisu » de Madame la comptable publique du service de gestion comptable de Borgo.

AUTORISENT

Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

A l'issue du vote, le Maire entre dans la salle et reprend la présidence de séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI



Réception par le préfet : 14/04/2025	IV – ANNEXES	IV
	ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 23
 VOTES :
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2025

Présenté par (1), le Maire
 A le 09/04/2025
 (1),

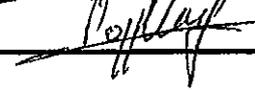
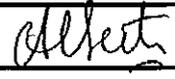
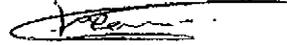
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A, le 09/04/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



ALBERTINI Francine	
BATTESTI Gilles	
BERTOLUCCI Marie Christine	
BIAGGINI Jean	
CAMUZAT Alexandre	
CASANOVA Jean-Pierre	
GROCE-AJACCIO Catherine	
DARNAUD Laure	
FABRIZY Bernard	
FICO Aurélie	
FINI René	
GIAFFERI Michael	
GIAMARCHI Marie Dominique	
LECA Jean-Louis	
LOMBARDO Florence	
MALAFRONTE Christine	
MALPELI Stéphane	
MARTEL Enzo	
MURATI Carine	
NAPPO Michèle	
PASQUALINI Maurice	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025	IV – ANNEXES	IV
	ARRETE ET SIGNATURES	D

PORTA Marine	
POZZO DI BORGO Louis	
SILVESTRI Dominique	
SIMONI Pierre-Baptiste	
SIMONI-PIACENTINI Céline	
SIMONPIETRI Pierre-Michel	
UGOLINI Nuria	
VEISON MARCELLI Nathalie	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.